

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/LOUVECIENNES

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
22 juillet 2020

PUBLIE LE : **30 JUIL. 2020**

Délibération n°220720-14 : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le seize juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre FACON, doyen de l'assemblée, puis de **Monsieur Lydéric WATINE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

PRESENTS

LOUVECIENNES

Bernard FACON, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Max BRUNNER, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements extérieurs mutualisés
Madame Anne-Sophie MOREAU, Chargée des publics et de la communication du Musée du Domaine royal de Marly
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées des syndicats intercommunaux

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour le compte administratif 8 pour les autres délibérations

SI MUSEE / CS – 220720-14

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Le Président

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 ;

VU la délibération n° 010617-7 du 1^{er} juin 2017 portant modification du tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois afin de permettre des avancements de grade ;

CONSIDÉRANT le besoin d'adapter notre organisation à ses nouveaux besoins et donc de modifier la quotité horaire du poste d'agent d'accueil caisse ;

CONSIDÉRANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante.

LE COMITÉ,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'approuver la modification du tableau des effectifs joint à la présente délibération, à compter du 1er septembre 2020.

Fait à Marly le Roi, le **30 JUIL. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **30 JUIL. 2020**

Pour Extrait Conforme

Lydéric WATINE
Président du Syndicat Intercommunal



ETAT DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MUSEE PROMENADE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

EMPLOIS				
Libellé emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
Directrice	ETP	Cult	A	Conservateur du patrimoine
Assistante de conservation du patrimoine	ETP	Cult	B	Assistant de conservation, Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe, Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe
Chargée des publics	ETP	Cult	A	Attaché de conservation du patrimoine
Agent de gestion administrative	ETP	Adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Responsable accueil et surveillance	ETP	Tech	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Chargé d'accueil caisse	ETP	Adm	C	Adjoint du patrimoine
Chargé de surveillance	5h	Cult	C	Adjoint du patrimoine

EFFECTIFS				
Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position	Remplacé par contractuel	
Conservateur du patrimoine	Titulaire	En disponibilité	NON	
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Activité		
Attaché de conservation du patrimoine	Non tit CDI	Activité		
Adjoint administratif	Titulaire	Activité		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	Activité		
Adjoint du patrimoine	Non tit Art 3-2	Activité		
Poste vacant				

Légende :

Cult : Culturel

Adm : Administratif

Tech : Technique

ETP : Equivalent temps plein

	EFFECTIF THEORIQUE	EFFECTIF REEL
CATEGORIE A		
FILIERE CULTURELLE	2	1
CATEGORIE B		
FILIERE CULTURELLE	1	1
CATEGORIE C		
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1
FILIERE TECHNIQUE	1	1
FILIERE CULTURELLE	2	1
TOTAL	7	5

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20200730-220720-14-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020